Fonds de solidarité logement (FSL)

Formulaire 6 : demande de cautionnement

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Parties à compléter par le bailleur, les locataires, le Département

Engagements du bailleur *(à compléter par le bailleur)*

NOM – Raison sociale
Adresse
Code postal Commune

- déclare avoir pris connaissance des conditions générales pour lesquelles le cautionnement est accordé,
- déclare ne pas avoir souscrit d'assurance pour garantir les loyers impayés,
- dès constitution de l'impayé, s'engage à réaliser auprès du locataire des tentatives de recouvrement et à en justifier auprès du FSL (Courriers, relances, plan d'apurement).

À , le
Signature du bailleur, Cachet - Signature

Engagements des locataires *(à compléter par les locataires)*

NOM Prénom
NOM Prénom
Adresse
Code postal Commune
Téléphone

Dans le cadre de l'attribution de votre logement, votre bailleur sollicite le cautionnement du fonds de solidarité pour le logement. Ce cautionnement est une garantie prévue pour pallier à des difficultés ponctuelles que vous pourriez éventuellement rencontrer et qui vous mettraient dans l'incapacité d'assurer le paiement de votre loyer.

Aussi, en cas de mise en œuvre de ce cautionnement :
- il vous sera proposé de rencontrer un travailleur social afin de bénéficier d'une évaluation sociale de votre situation,
- vous restez redevable auprès du FSL des fonds qui seraient mis en œuvre au titre du cautionnement : le FSL pourra engager à votre encontre des poursuites judiciaires afin de recouvrer les sommes versées au bailleur.

Conformément à votre bail / contrat de location, vous êtes redevables du règlement de votre loyer. Toutefois, en cas de difficulté de paiement du loyer, et ce, dès le premier mois d'impayé, vous vous engagez à prendre contact avec le conseiller social du bailleur social ou un travailleur social.

À , le
Signature des locataires,

Signatures

Fonds de solidarité logement (FSL)

Formulaire 6 : demande de cautionnement

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Engagements du FSL *(à compléter par le Département)*

Le FSL apporte sa caution - selon les modalités définies par le règlement intérieur du FSL - à :

- Pour le logement situé
  dont le bail a pris effet le jusqu'au , soit ans
- Pour une durée de mois

À , le

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président et par délégation,

Cachet - Signature